CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, *seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête*, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI, & PITTSBURGH.—Le bateau à vapeur **NEW-BRUNSWICK**, capitaine Clark, ayant une partie de son chargement allant à bord et partira sous peu. Pour balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 mai — TOURNE & BECKWITH, rue de la Nlle.-Levée, No. 15.

POUR LOUISVILLE. Le beau bateau à vapeur neuf fin marcheur **LANCASTER**, capit. Hinkle, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, jeudi, 6 juin prochain. Pour frêt ou passage, avant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
5 juin — TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No.

POUR LOUISVILLE.
Ligne de la malle de l'Ohio et du Mississipi.
Le bateau-à-vapeur **HOMER**, capitaine Guy, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
3 juin — TOURNE & BECKWITH, Nouvelle Levée, No. 15

POUR LOUISVILLE. Le bateau-à-vapeur **POWHATAN**, capit. G. Young, ayant une partie de son chargement prêt pour aller à bord, partira sous peu. Pour balance du frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TOURNE et BECKWITH.
N. B. Le Powhattan prendra du frêt pour Natchez, Vicksburg, Memphis, Randolph, &c. 24 mai.

POUR MARSEILLE. Le brick fin voilier **VICTOR**, capitaine Carbonnel, partira sous peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103.

POUR VERA-CRUZ. La goëlette **TAMPICO**, capit. Pablo Dannes, partira positivement dimanche. Les passagers sont priés de venir régler leur passage chez
20 juin — J. DUFART, rue Royale, No. 105.

POUR LIVERPOOL. Le beau brick anglais **MARY**, capitaine Morton, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
18 juin — BENJ. BOOTH & Co.

POUR MARSEILLE.—(*Passage seulement.*) Le navire doublé et chevillé en cuivre DUBLIN PACKET, capitaine J. R. Buttler, partira le 29 du courant, pour le susdit port. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
18 juin — A. QUERTIER & BOUTIN.

DEMANDE d'un bon navire pour le Havre, s'adresser à
17 juin — J. MAGER.

POUR LE HAVRE. Le navire neuf et fin voilier **NAPIER**, cap. Lucas, partira sous peu, pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à
17 juin — JULES LEBLANC, Rue Royale, No. 103.

POUR BALTIMORE. Le brick fin voilier **GRACCHUS**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Snow, est en chargement et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à HARRISON, BROWN & Co,
14 juin — rue Royale, No. 117.

POUR LA MOBILE. La goëlette **SANTA-ANNA**, ayant une partie de son chargement engagée, partira le 15 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à
5 juin — BLANC & BRUGIER.

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier **PLATO**, capitaine Colligan, partira sous peu, et peut recevoir commodément 6 à 8 passagers. S'adresser au capitaine à bord, ou à
3 juin — THEOD. NICOLET & Co.

POUR TAMPICO. La goëlette **BONITA**, capitaine Cozens, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron ou à J. DUFART,
3 juin — rue Royale, No 100

POUR BALTIMORE. Le brick (A 1,) doublé et chevillé en cuivre, **CARROLL**, capitaine Swan, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 80, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
31 mai — rue Royale, no 117

POUR LE HAVRE. Le navire fin voilier **NEW-ORLEANS**, capitaine Patten, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à
23 mai — THEOD. NICOLET & Co.

A LOUER.

La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St.-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieux il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignement, s'adresser à
B. BOOTH & Co.

A LOUER.

Le haut et les dépendances de la maison située à l'encoignure des rues Levée et St. Philippe, on donnerait la préférance *à qui voudrait l'occuper plusieurs années*. Pour le prix et les conditions, s'adresser à
R. TOLEDANO,
6 juin—6 — rue St. Louis, No. 17.

A LOUER.

Un beau magasin neuf, rue Toulouse entre Bourgogne et Remparts pouvant servir d'entrepôt, s'adresser à
P. O. SORBE,
6 juin — rue Royale, No. 118.

A LOUER.

Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à ...PUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une **MAISON** en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
7 mai — rue de la Nouvelle-Levée No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 51, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la *même rue*. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.

EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron, très-fraiche, Essence de Menthe, d'Angleterre très-fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer.
7 juin — E. EVEN.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou toute autre partie commerciale d'un comptoir. Il parle facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès de premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai

A **VENDRE**.—La pirogue **MARIA**, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement quelconques, et une cuisine en fer ; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à
2 mai — BLANC & BRUGIER.

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 89 caisses de TABAC, en carottes de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront ce parti de tabac en totalité ou par caisse, aux consommateurs.
24 avril — DU BERTRAND & LEGENDRE.

COUR DES PREUVES—*Vente par ordre des Testamens*—Lundi, 1er juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Suzette Castillon f. c. l. la propriété foncière et l'esclave ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues de l'Hôpital et des Ursulines, No. 642, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur soixante de profondeur, ensemble la maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres et galerie, et autres dépendances.

Une esclave orpheline, nommée Euprasie de 15 mois.

Conditions : l'esclave comptant, et le terrain, ensemble les bâtisses, un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
31 mai — W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que Léond. C. Baron a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu N. L. Munger, décédé intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
24 juin — S. BLOSSMAN, dép. gref. des testamens.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens*—Vendredi, 5 juillet 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feus M. et Mme. Monier, rue St.-Pierre, entre les rues Royale et Bourbon, les meubles meublants, et autres effets mobiliers appartenant à leurs successions.

Conditions de la vente—Comptant.
Par ordre de la cour,
24 juin — S. BLOSSMAN, Dép. Rég.

$15 DE RECOMPENSE.

EST partie marronne de chez le soussigné, vendredi dernier, 14 du courant, une négresse américaine, âgée de 22 ans, taille moyenne, parlant français et depuis 11 ans dans le pays, nommée **LUCINDA** ou **LUCIE**. Ladite négresse a appartenu à M. Deblieux, avocat à la Nouvelle-Orléans, elle avait lors de son départ une robe de cotonnade bleue à carreaux, et a emporté une robe de mousseline blanche à raies violettes; on pense qu'elle cherchera à aller au Natchez.

Les capitaines de bateaux-à-vapeur sont priés de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet état, ou la ramènera chez le soussigné. R. SALAUN.
24 juin—5 — rue Royale, No. 308.

$50 DE RECOMPENSE.

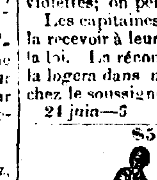

PARTI marron de chez le soussigné, dimanche soir, 2 du courant, un nègre nommé **DAV** ou **DAVIS**, âgé d'environ 33 ou 34 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, fort et bien fait, une peau noire et unie; on ne se rappelle pas qu'il ait des marques, il parle doucement mais distinctement; il a été amené ici de Virginie où il avait l'habitude de courir marron et où je l'achetai en 1831. Il est forgeron de son état. Il emporta avec lui une veste de couverture, deux chemises de coton neuves, deux paires de pantalons neufs, un de coton tissu, l'autre uni, un chapeau de paille et de gros souliers. On suppose qu'il a descendu le fleuve ou qu'il l'a traversé ayant volé mon esquif, il a pris avec lui deux scies à main, quinze jours de ration de porc et de maïs. Il est très-rusé, et peut avoir pris les scies pour se faire passer pour charpentier du voisinage. Je donnerai $50 de récompense pour le dit nègre si on le fait mettre dans quelque prison d'état de manière que je puisse le ravoir. On prie de vouloir bien adresser les lettres à son sujet à Pointe-Coupée, état de la Louisiane.
22 juin—5 — W. TAYLOR.

$5 DE RECOMPENSE.

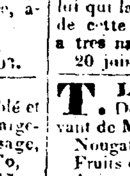

IL s'est absenté de chez le soussigné le 11 du courant, la négresse nommée **SINTHY**, américaine, parlant le français, elle est âgée d'environ 14 ans, petite taille, elle a une taie à l'œil gauche, une coupure à la lèvre supérieure et une grande marque noire au cou du côté gauche; elle était vêtue au moment de son départ d'une robe de cotonnade bleue à raie blanche. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira au propriétaire ou dans une des geoles de cette ville. Les capitaines de bateaux-à-vapeur et à trois navires sont priés de ne pas la recevoir à leur bord.
20 juin — MARCELIN BONNABEL.

T. LANAVIT encoignure des rues Bourbon et Douane, offre à vendre les articles suivants, arrivant de Marseille et Bordeaux :
Nougat blanc en boîtes de fer blanc ;
Fruits cristalisés en boîtes, Saucissons ;
Anisette superfine en paniers ;
Vieux cognac de qualité supérieure ;
Guignolet d'Angers en paniers ;
Liqueurs assorties ;
Vins en caisse de divers crus, tels que Chateau Laffitte, Haut Brion, Larose et vin blanc de Sauterne.
Egalement en magasins.
Quelques caisses de Vin supérieur de Porto;
Fruits confits de la Havane;
Essence de vinaigre pour les maladies épidémiques;
Sirops de toute espèce ;
Cerises et fruits à l'eau-de vie;
Kirchwaser, Absynthe de Suisse;
Moutarde anglaise et française;
Sardines et conserve de Colin, et toutes sortes de provisions pour navires et ménages;
9 quarts de pipes de vieux Vin de Madeire de 1ère. qualité;
2 pipes de Genièvre de Hollande ; le tout directement *importé et à vendre par* T. LANAVIT,
15 juin — encoignure Bourbon & Douane.

CINQ-CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

ME trouvant à même de donner, aujourd'hui, un détail *plus circonstancié des objets qui m'ont été enlevés* dans la nuit du 8 au 9 du courant, je publie l'inventaire suivant :

VINGT montres *patent levers* en or, fabrique de Moncas, Jos. Johnson, J. S. Tobias & co., Houghton et James Rigby; une petite montre anglaise, cadran en or, ressemblant à un *patent lever*; une montre de chasse, très plate; 2 montres de Lépine, à *boitiers émaillés, une montre* ordinaire en or, avec cadran en argent; 4 montres à échappement à ancre, de la manufacture des frères Melly; savoir : les Nos. 3915, 3917, 4004 et 4015; 2 Lépines en or; 1 *patent lever* à double boitier uni en or, de seconde main; 1 do. double boitier, à cadran émaillé blanc, No. 5691; 6 montres pour dames, dont deux émaillées et 4 en or; une montre en argent de la manufacture des frères Melly, à échappement à ancre; environ 35 montres en argent, *patent levers*, de la manufacture de Leyland, Johnson, Forsters, et J. S. Tobias & co.; 10 montres de chasse anglaises, 15 do. unies; 1 do. de Lépine; environ 28 clefs en or, de Breguet, dont 8 montés à gauche et les 20 autres à droite; une épinglette bleue émaillée montée en diamans, de $120 ; un écrin contenant boucles d'oreilles en diamans, épinglettes et bagues, évaluées $800; une paire pendans d'oreilles en diamans, avec de fausses perles et une jarretière à 5 diamans dans une boite; une grosse épinglette d'un seul diamant, évaluée $400; une grosse bague en diamans, de 8 à 9 diamans, évaluées $350; 30 bagues en diamans assorties, de *différents prix* ; de 100 à 120 bagues en gais, perles, perles et diamans; un écrin en caméo, contenant un collier, des boucles d'oreille, et épinglettes, le collier composé de 22 camées petits et gros; les boucles d'oreille 4, l'épinglette 1; 27 camées en tout, acheté de M. Joseph Deguerre, de New-York ; 30 bagues en diamans, grosseurs et prix assortis; 100 à 120 bagues en jais, perles et diamans; 1 écrin topaze et or, principalement pierres ovales, acheté à l'encan de M. Ducatel; deux écrins *en perles*, avec centre en diamant; dix dés en or; une paire de lunettes en or; 4 chaines pour dames, en or; 12 chaines de montre, en or; 6 do. de sûreté do. de 6 à 8 médaillons en forme de cœur, &c., environ 80 paires de boucles d'oreille topaze, corail, jais, amethystes, mosaïques, camées, &c.; une quantité de boutons à la mode; une demi douz. cuillères de table en argent; une douzaine fourchettes à dessert argentées; 10 anneaux de deuil, avec cette inscription: *à la mémoire de*; 6 cachets de montre en or; 8 chaines de sureté pour clefs; 4 médaillons en jais; 8 petites chaines de montre en émail, &c.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera retrouver les articles ci-dessus ou retrouvera les voleurs, ou donnera des informations positives qui puissent conduire à cette découverte. L. MUH,
10 juin — rue de Chartres, No 115

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Belfort ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Savon bleu vif;
339 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
180 caisses Salaisons assortis;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 50 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
10 barriques Eau-de-vie;
300 paniers Bouchons;
200 jarres vides; Bouteilles vides;
040 chaines d'A...;
Le tout ayant droit au drawback.
5 juin — encoignure Chartres et Toulouse. F. H. PETITPAIN,

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
4 juin — J. MAGER

VENTES PAR LE MARSHAL.

Ferdinand Durcy vs. Mme. Ve. Paris.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 12 juillet prochain, à midi, au café de Hewlett, une maison située rue Ste. Anne, entre Bourgogne & Remparts, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur plus ou moins, saisie dans la demande ci-dessus.
13 juin — L. DAUNOY, marshal.

R H Brunet & Co. vs. Peter Noll.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 2 juillet, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé dans la rue Hunter, entre celles de Tchoupitoulas et de la Nouvelle Levée, faubourg Lacourse, ayant 83 pieds de face sur 40, plus ou moins, de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.
1er juin — L. DAUNOY, marshal

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 20 juin 1833—No. 6959—*Eulogio de Celis vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une assemblée du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de H. Pédesclaux, not. pub., le lundi, 22 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné que R. *Preaux soit nommé pour représenter les créanciers absents.*
Par ordre de la cour,
21 juin—3,2ps. — F. BUISSON, dép. gréf.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—*Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 30 mai* 1833—No 6932—*Pierre Huchet Kernion contre ses créanciers*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Hugues Pédesclaux, notaire public, le lundi 1er. juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du demandeur, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses biens.
Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10,2ps — F. BUISSON, *députe greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge, 29 mai 1833—*Allen Murphy contre ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Hugues Pédesclaux, notaire public, le samedi 6 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire : et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que C. Roselius soit nommé pour *représenter les créanciers absents.*
Par ordre de la cour.
30 mai—10 — F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 28 mai 1833.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—[No. 6823.]—*Chs. F. Coulon Jumonville contre ses créanciers.*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition présentée par M. Marsoudet, avocat du demandeur, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du débiteur ait lieu en l'étude de Charles De Armas, not. pub , samedi, 29 juin prochain, pour nommer un syndic en remplacement de M. Ed. Ducros, décédé.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 29 mai 1833.
29 mai—10,2ps. — F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—No. 6933—*Nathaniel Jas. Deblois contre ses créanciers et les créanciers de Callender et Deblois.*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Callender et Deblois, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public, le lundi 1er. de juillet prochain, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et de la faillite de Callender & Deblois, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre *leurs personnes et leurs biens.* Et M. John Nixon est nommé avocat des créanciers absens.
Par ordre de la cour,
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10,2ps — F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Coiron vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire ; et en attendant, toutes poursuites contre sa *personne et ses biens soit suspendues* ; il est de plus ordonné que M. Gen. Asbridge soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la cour,
10 juin—9 2ps — F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—14 juin 1833—Présent l'hon. Chs. Maurian juge—[No 6603]—*Dans l'affaire de John Prendergast contre ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition de Jques. F. Enoul Livaudais, syndic, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du failli, ait lieu en l'étude de W. Boswell, not. pub. mercredi, 17 de juillet prochain, pour déterminer les conditions et l'époque de la vente des biens cédés.
Par ordre de la cour.
15 juin—3 — F. BUISSON, député greffier

LES soussignés ont en magasin et offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages:
140 paniers huile de Marseille;
60 do. do. de Bordeaux rafinée;
160 caisses prunes de Bordeaux très-fraiches;
800 fromages croute rouge;
50 milliers cigarres mêlés, de la Havane et du pays;
150 caisses salaisons assorties;
Vin vieux de Marseille, de Bethfort;
2 jarres fruits cristalisés;
Confitures do. clavés;
100 paniers guignolet d'Angers;
Vin de Champagne, de Chablis, de Pommard et autres;
6 balles de paniers français pour la provision;
10 caisses crême de thé; 8 caisses rosolio di aniso, eau de noix, maraskino, kirshwaser, et en général tous les articles de leur signe, encoignure St Pierre et de Chartres.
12 juin — CLAPIER & MICOUD.

HUILE D'OLIVE, Vins de côte et Vins Muscat. En débarquement du brick Cosmopolite, capitaine Corchale, de Marseille, et à vendre par les soussignés,
400 barriques Vin de Belfort et Elisée-Baux,
10 barils imitation Madère,
150 caisses Vin Muscat Frontignan,
300 paniers Huile d'olive,
10 barils Huile d'olive,
20 paniers Vermicelle,
30 caissons Raisins,
2 balles Amandes,
200 sacs Bouchons. CARRIERE & BORDUZAT,
12 juin — rue St Louis, No 11

136 BARILLETS BEURRE frais, en débarquement du bateau à vapeur Chief-Justice-Marshall, à vendre par
18 juin — LOBRE & ORAIN.

A LOUER plusieurs magasins situés dans la rue de Chartres, et un magasin face à la rue de la Levée, occupé maintenant par M. Allen.
18 juin—5 — B. MARIGNY.

CAFE' DE LA HAVANE.—119 sacs Café en débarquement du brick Dos Hermanos, à vendre par
F. H. PETITPAIN,
18 juin — rues Toulouse et Chartres

AU BAZAR DE PARFUMS,
Rue Royale, No. 239.

INDEPENDAMMENT de son assortiment général de parfumeries, le soussigné offre pour la saison les articles suivants :
Pommade ou Crême de Concombre, pour le teint, fraîche
Lait — dito — dito — dito,
Lait Virginal, Sel de Vinaigre poignant, d'Angleterre,
Vinaigre aromatique, dito anti-pestilentiel, dit des Quatre Voleurs. 7 juin

EN débarquement des bateaux-à-vapeur Lady Franklin et Farmer,
450 bls. vieux whiskey rectifié;
114 bls. *pork;*
500 bls. farine à Boulangers ;
25 do. bœuf ;
75 kegs graisse 1re. qualité, et
50 kegs beurre de mai, à vendre par
7 juin — LOBRE & ORAIN.

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaique à 4 escalins la gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, *vieille eau-de-cologne*, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin — d'ANT. MICHOUD,
24 mai — encoignure Levée et Ursulines.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur en cuivre,* plombier et machiniste, rue du Maine, No. 38, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et compteirs, plaques de portes, bordettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai

---

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 23 juillet 1833; j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel C. Young, les esclaves suivans, savoir :
Charles, mulâtre âgé de 58 ans, charpentier ;
Caliche, mulâtresse âgée de 27 ans, avec son enfant Gabriel, âgé de 3 ans.
Conditions de la vente : Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
18 juin — FELIX TALA, *dép. rég.*

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 29 juin 1833, à 5 heures P. M. il sera vendu à l'encoignure des rues Amour et Espagne, faubourg Marigny, pour compte de la succession de feu François Moris, un fonds de cabaret, et les effets mobiliers, appartenant à la dite succession.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour.
18 juin — P. L. B. DUPLESSIS, *dép. rég.*

VENTE RENVOYEE.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 20 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Clarisse *Henriette Bénard, décédée, épouse de* Armand Constant Vallet.

Une négresse nommée Maria, âgée d'environ 21 ans, propre à tout, laquelle avait été annoncée pour être vendue le 7 du présent mois de juin, mais n'a pas pu être vendue, s'étant absentée pour la première fois.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour,
P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég.

N. B. L'acte de vente *sera passé* en l'étude de T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 juin.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 23 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la mineure Clarisse Sabatier, une *négresse nommée* Michaël, âgée d'environ 18 ans.
Conditions de la vente, 12 mois de crédit, et un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
20 juin — P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister de Testamens.*—Mardi 25 juin 1833, à 5 heures P. M. il sera vendu au ci-devant domicile de feue veuve Merlet, faubourg Marigny, au coin des rues d'Espagne et Casa-Calvo, les effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
P. L. B. DUPLESSIS,
3 juin — *dép. rég. des test.*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 28 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu W. Adams, un nègre nommé Willis, âgé d'environ 30 *ans, charretier et nègre de journée*, ayant été une fois convaincu de vol.
Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
28 mai — W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, 98 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Isaac Baldwin, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un demi-terrain formant l'encoignure ouest des rues du Canal et Carondelet, mesurant environ 30 pieds de face à la rue du Canal, sur environ 122 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Carondelet, ensemble *les améliorations et matériaux qui s'y trouvent* ; la dite propriété vendue sujette à un contrat pour bâtir une maison, fait par le défunt et M. Twogood, l'acquéreur prenant le dit contrat comme partie de la vente, comme s'il avait été fait originairement par l'entrepreneur et lui, dit acquéreur, de manière à ce que la succession du dit défunt ne soit pas tenue de payer au dit Twogood aucunes charges, dépenses ou dommages *résultant du dit contrat*, soit pour ouvrage fait, matériaux fournis, ou autrement. On pourra voir le plan de la bâtisse et s'instruire de la nature du contrat en s'adressant à l'entrepreneur M. Twogood.
Conditions de la vente : La susdite propriété payable à un crédit d'un, deux et trois ans, à dater du 9 mars passé, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, *notaire public*, aux frais des acquéreurs.
Par ordre de la cour,
21 mai — W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, 27 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John C. Wallace, un esclave nommé Douglass.
Conditions de la vente : six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
24 mai — W. F. C. DUPLESSIS, *régister.*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 2 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Walter Williams, les deux esclaves ci après décrits, savoir :
Un nègre nommé **ABRAHAM**, âgé d'environ 28 ans, et *une négresse nommée* **VINEY**, âgée d'environ 28 ans.
Conditions de la vente :—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
30 mai — W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 5 juillet 1833 ; j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Jackson, une négresse nommée Polly, âgée d'environ 21 ans.
Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
3 juin — W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments*—Vendredi, 5 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, une mulâtresse nommée Eliza, âgée d'environ 25 ans, appartenant à la succession de feu Thomas C. Dawson.
Conditions de la vente—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
31 mai — W. F. C. DUPLESSIS, *régister.*

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Mardi, 9 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de la Nouvelle-Orléans et ayant une superficie d'environ 10 arpents, conformément à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, le 11 avril 1827, et déposé en l'étude de C. Pollock, *not. pub.*
Conditions de la vente : Un quart comptant, et le reste *en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois de crédit*, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
7 juin — W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES—Attendu que J. F. Randolph a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu D. F. Randolph, décédé ab intestat, ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire *sous dix jours, les raisons* pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
17 juin — FELIX TALA, *dép. rég.*

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Théophile Cavelier h. c. l. a présenté *une pétition à la* Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue *Marie Françoise Prudence D'Aquin* f. c. l. décédée intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
17 juin. — FELIX TALA, *Dép. Rég.*

COUR DES PREUVES.—Attendu que P. M. Tourné a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jesse McHugh, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
17 juin — FELIX TALA, Dép. Rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que *Michel* Nicaud a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir *les lettres de curatelle à la succession* vacante de feu H. Denois décédé ab. intestat. Avis est par *le présent donné à tous ceux que cela peut concerner* d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. (24 juin) — FELIX TALA, *dép. rég.*

COUR DES PREUVES—Attendu que William Rodgers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue William Mencke, décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
24 juin — FELIX TALA, *dép. rég.*

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Hypolite Signoret, et à *toutes autres personnes* que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau de répartition présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et la répartition des fonds faite conformément au dit Tableau. Par ordre de la cour.
42 juin — S. BLOSSMAN, Dép. rég.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 192, entre Bourbon et Dauphine. 24 av.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

DIRIGE PAR

Mme. Vve. VERNIES et Miles. VERNIES,
Rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

MADAME GRANET, ayant pris la résolution de suivre M. Granet, au collège Jefferson, a fait choix de Mme. veuve VERNIES pour continuer la PENSION DE DEMOISELLES, qu'elle avait fondée dans la rue Royale.

Le cours d'études embrasse toute l'année, sans vacances fixes.

M. Boyer, pour la première classe. Il y consacrera les heures qui ne sont point employées à son école.

Mlle. Zélie Vernies, aidée de sa sœur et d'une sous-maîtresse, est chargée des deux classes inférieures, et seconde sa mère dans l'administration intérieure de l'établissement.

Les maîtres suivans sont chargés des autres branches de l'éducation :
M. Dolbear, pour l'écriture et l'anglais
M. Brocard, pour le chant.
Mme. Boyer, pour le piano et la harpe.
M. Santipetti, pour l'espagnol.
M. Torain, pour le dessin.
M. Bertus pour la ...

Des soins maternels ... une surveillance exacte et continue ... un choix de professeurs ..., voilà les points principaux du plan que ... me. ... déviera pas.

CONDITIONS :

Pension, pour douze mois	$250
Demi-pension....do	144
Externat.......do	96
Harpe, par trimestre	30
Piano,.......do	30
Chant,.......do	30
Dessin,.......do	24
Espagnol,.....do	24

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue française et de la langue anglaise, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, la mythologie, *les différens genres de couture* et de broderie.

Une instruction *religieuse* sera faite une fois la semaine. Les pensionnaires seront conduites à l'église le dimanche, quand le temps le permettra.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées. Chaque élève apporte en entrant 2 paires de draps, 1 couverture de laine, 1 couvre-pied blanc, 12 serviettes, 1 couvert et une timballe d'argent, 1 couteau de table et un trousseau suffisant.

Les livres de classes sont payés séparément ou fournis par les parens.

La pension et la demi-pension se payent par trimestre, et d'avance ; l'externat se paye par trimestre ou par mois, au choix des parens, mais d'avance aussi.

N. B. La pension de Mme. Vernies ouvrira le 1er juillet prochain. 22 juin—a

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du brick Vénus de Marseille,
5,000 sangsues de choix,
110 onces essence de rose du Levant ;
50 do. do. do. Neroly pure ;
20 do. huile de Bergamote do.
25 do. do. de Limon.
31 mai — H. BONNABEL & FRERE.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, à des conditions avantageuses :
150 paniers Guignolet de première qualité,
80 barriques Vin de Bordeaux, de qualités assorties,
900 caisses dito dito
300 milliers Bouchons,
100 barils Rum des Attakapas,
100 caisses Blanc de baleine, Nos. 4, 5 et 6,
200 dito Amidon,
300 dito Savon de la marque *James Blake & Co.*
300 dito Chandelles de suif, dito
1000 rames Papier gris. F. H. PETITPAIN,
27 mai — *encoignure Chartres et Toulouse*

A VENDRE.—Un petit envoi de Chapeaux de Livourne, propres aux marchés du Mexique, qu'on laissera à bon marché. Aussi, une quantité d'Aiguilles fines en boîtes de dix milliers. S. EVERITT,
18 mai — rue St Louis, No 10

RECU par le navire Cécilia de Nantes, 200 douzaines paniers et demi-paniers guignolet d'Angers; 500 boites Sardines à l'huile, *importées et à vendre par*
CARRIERE & BORDUZAT,
17 mai — rue St. Louis, No. 11.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de Carrollton de la Nouvelle-Orléans,—29 avril 1833.

LA compagnie a transporté son bureau au No. 18, rue du Camp, où les souscriptions au fond capital de la dite compagnie seront reçues conformément à la 9e. section de la Charte,) tous les jours, les dimanches exceptés, jusqu'au 22 juin inclusivement.
Par ordre des Commissaires,
24 mai — L. F. GENFRES, sect.

MESSIEURS J. & J. DARRAMON offrent à vendre 12-4 jusqu'à 21-4 Napes en damassé double, de la fabrique de James Wilson ; Services de table unis avec 18 serviettes à la nape de 14-4 ; Piqué blanc, supérieur à tout ce qui a été offert sur ce marché; Taffetas d'Italie de Matteoni 5-4; Foulards superbes de la compagnie des Indes; Chaussons blancs pour hommes, superbes; Batistes 4-4 pour cravates; Gants de fil et batiste pour hommes et femmes, do. en véritable peau de chevreau, pour do.; *Batistes écrues superfines*; ils attendent tous les jours un assortiment complet de marchandises françaises, arrivées à New-York par le paquebot François 1er. étant en relation avec des maisons des plus respectables en France, ils receveront continuellement des marchandises directement des fabriques ils prendront aussi des commandes, sur lesquelles ils ne chargent qu'une commission régulière. 11 mai.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
18 mai — P. J. TRICOU.

DIX *piastres* de récompense seront données à quiconque ramènera à la soussignée ou fera loger dans une des geoles de cet Etat, la négresse HANNAH, absente depuis plusieurs jours de chez Elizabeth Norwood, sa maîtresse. J. & J. DARRAMON,
15 mai — rue de Chartres, No. 25

Pendules et Articles de Joaillerie.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, et le navire St. Louis de New-York, Plusieurs belles Pendules, des parures de perles, des boucles d'oreilles de Turquoise et de Corail, des *bagues* &c. &c. LOUIS MUH,
Rue de Chartres No. 113
Aussi, en magasin environ 80 mille cigarres de Campêche de bonne qualité. 4 mai

ARDOISES A VENDRE.—2,300 Ardoises dites de Duchesse, 9600 dito petites, 1500 dito petites comtesses, en déchargement du Wm. Shank, et en vente chez
24 avril — THEOD. NICOLET & Co.

A LOUER le 1er. mai, le *magasin* dans la *rue* Gravier, No. 24, s'adresser à
WILLIAM H. MORGAN,
24 avril — rue du Camp, No. 39.

MOUSSELINES imprimées, manufacturées à Londres et d'un nouveau goût; do. batistes et indiennes, do. bas de soie; *moleskins* patentés, noirs et en couleurs assorties, pour *femmes*; do. imprimés très-joli article pour pantalons ; velours imprimés, &c. le tout reçu par le navire Rachel, de Liverpool, ayant droit au drawback, et à vendre à des conditions raisonnables, par
HARRISON, BROWN & CO,
17 av — rue Royale, No. 117.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 26 avril 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus que le dernier paiement de vingt piastres par action devra être effectué le 1er. juin prochain, ou les dix jours suivans ; et que d'après la seconde section de la charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.
27 av — H. LAVERGNE, caissier.

MESSIEURS J. & P. DARAMON reçoivent par le Nashville 200 douz. mouchoirs batiste de tout genre, canezous et fiorellas, broderie de Paris, robes en bobinet, do. 2 balles étamines superfines; 4 caisses toiles cirées. 22 mai.

SERRURES FRANCAISES en débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés—10 caisses serrures de 4 à 12 pouces.
P. E. & O. SORBE,
11 mai — rue Royale, No. 118.

DEPOT DE VOITURES.
Rue de la Douane, Nos. 12 & 14.

RECU par les navires John Linton et Cincinnati, 3 jolies voitures *légères*, 2 barrouches à un cheval, gigs &c. Aussi en magasin, voitures, gigs, barrouches, 2 chariots, 2 jolis tilburies, phaetons, sulkies, &c., en vente à bon marché au comptant, ou en bons billets de ville.
11 mai — M. WALTON.

A VENDRE.—200 yards de pierres plates, s'adresser rue Ste. Anne, No. 86, à
JOSEPH M. FERNANDEZ.
De plus 30,000 Briques du Nord, pour carrelage.
24 avril

W. FADEUILHE, *Tapissier*, rue de Chartres, No. 137, et rue de la Douane, No. 13, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir directement de Paris, un très-joli assortiment de Papier peint et Bordures ; en outre, on trouvera dans les deux magasins, des Ornemens dorés, Franges et Galons en soie, Matelats de toutes grandeurs, Chaises en grande variété, Plumes vives de première qualité, Etoffes de crin, Velours, Dutreck, 50 douz. Cartons pour chapeaux de dames, et en général tout autre objet que l'on tient dans un pareil établissement. 26 avril

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné offre de vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Consistant en buffets, secretaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, miroirs, chaises et tout genre.—Les personnes qui désireront acheter trouveront de leur intérêt de venir à son établissement, pouvant compter sur des articles excellents et à bas prix. GEO. WITNEY,
23 mars — Rue de la Douane, No. 21.

VENTES PAR L'ENCAN.
PAR I. LEVY.

MARDI, 2 juillet, il sera vendu par ordre de la Cour de Paroisse, sur demande de M. M. Demarie, syndic des créanciers de Prosper Montbrun, débiteur failli, à la Bourse Hewlett à midi, la propriété suivante : un TERRAIN, situé rue Foucher, entre les rues Julie et St. Joseph, faubourg ... avec les bâtisses qui sont dessus, mesurant 30 pieds 2 pouces de face sur 100 de profondeur.

Conditions : $2000 comptant, le reste payable le 23 février 1834, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez ... de Armas, not. pub., aux frais de l'acquereur. 20 mai.

Propriété de valeur a vendre.
PAR TRICOU & CANONGE.

PAR ordre des syndics des créanciers de H. W. Palfrey et Palfrey, Dyson & Co. sera vendu à la Bourse Hewlett, lundi, 1er juillet, à midi,

1°. Un Terrain, ayant 175 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet, 206 ... la rue Gravier, et 205 pieds ... dans la profondeur de 126 pieds 9 pouces avec les bâtisses qui sont dessus ... machine à vapeur ... coton 2 doubles vis attachée à l'usine.

Conditions : 1, 2 et 3 ans de crédit ... billets portant un intérêt à 10 pour 100 par an ... à quelle époque ... privilège ... avant le 1er. janvier 1835 avec même taux d'intérêt.

2°. ... sur la rue ... 52 pieds 9 pouces ... et 100 pieds ... deux avenues ... sont cessés en existant en deux tonnes ... charpente, cuisine, &c.

Conditions : 15 et 2 ... de crédit, en billets portant un intérêt jusqu'au ... à partir du 6 juin 1834, ... lieux sera faite ... de l'acquéreur ... privilège de paye ... 6 juin 1834, sans intérêt.

Les maisons sont assurées pour $5000 jusqu'au 2 août prochain et la police sera transférée à l'acquéreur.

Un plan des lots et des bâtisses fait par C. F. Zimpel, député voyer, sera exposé à la Bourse.

3°. 2 bancs dans l'Eglise Episcopale, Nos. 51 et 65. Conditions : 4 mois de crédit.

De plus : 15 beaux Esclaves, savoir :

4°. *Phillis*, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et ses deux enfants, Nancy, négritte de 10 ans, propre à tous ouvrages de maison et *Amelia*, âgée de 6 ans.
5°. *Sally*, domestique de maison, âgée de 15 ans.
6°. *Mary*, cuisinière de la presse à coton, et blanchisseuse, âgée de 40 ans.
7°. *Hiram*, ingénieur, forgeron et maréchal.
8°. *Michael*, ingénieur, levier et presseur.
9°. *Willis*, presseur, charretier et domestique de maison.
10°. *Paul*, pressier et charretier.
11°. *Billy*, presseur.
12°. *Kitt*, chauffeur et charretier.
13°. *Goodman*, chauffeur et charretier.
14°. *Charles*, pressier et ouvrier.
15°. *Ace*, chauffeur pressier et ouvrier.
16°. *Joe*, palfrenier. 17°. *Tom*, chauffeur et presseur.

Conditions, pour les Esclaves: 1 et 2 ans de crédit, sans *intérêt*. Les billets pour toutes les propriétés ci-dessus doivent être endossés à la satisfaction des syndics et divisés en telles sommes qui seront demandées avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La nécessité de clore les affaires de la succession avant l'échéance des billets, les syndics ne garantiront que le titre des esclaves mais donneront tous détails à leur sujet quand ils en seront requis.

Aussi, *mardi*, 2 juillet 1832, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, 1 presse à coton à double vis, complète, 1 do. incomplète, 1 presse hydraulique incomplète, 1 presse à bras complète, 3 paires de balances à patente, des chevaux, drays, outils de forgeron et d'ingénieur, mobilier de comptoir, &c.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 à 60 jours et au dessus de $300, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

29 mai — J. W. ZACHARIE, H. W. PALFREY, } Syndics.

PAR J. LEVY & WHITING.
VENTE DE 2 TERRAINS DE GRANDE VALEUR.

SAMEDI, 18 juin prochain, par ordre de L. M. Demarin, syndic des créanciers de François McManus, seront vendus à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, deux lots de terre de prix, situés au coin des rues Céleste et Levée, faubourg Annonciation, marqués par les numéros 1 et 2 ainsi qu'il appert par le plan fait par M. Joseph Pilié, arpenteur de la ville, daté le 13 avril 1831, et déposé au Bureau de M. Wm. Christy; notaire public.

Le lot No. 1, a 24 pieds de face sur la rue de la Levée, sur 120 de profondeur sur la rue Céleste, mesure française.

Le lot No. 2, *joignant le premier*, a 25 pieds 8 pouces de front sur la rue de la Levée, sur 120 pieds de profondeur, *mesure française.*

Les dits terrains seront vendus séparément, un tiers du prix de chaque terrain comptant, un tiers payable le 14 de février 1834, et l'autre tiers payable le 14 de février 1835, garantis par hypothèque et billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le samedi 29 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville, en date du 27 mai 1833, les Esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu B. Macarty, savoir :

Narcisse, nègre créole âgé d'environ	35 ans,	
Honoré,	" "	25
Samnon,	" "	20
Jacques,	" "	50
Pichon, mulâtre,	" "	22

Le même jour sera vendu le nègre *Washington*, âgé de 35 ans, bon domestique, sachant mener et soigner les chevaux, propre à tout, garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté du marronnage.

Ce nègre n'a été marron qu'une fois, il y a environ trois ans, et depuis son retour il ne s'est jamais absenté.

Conditions : un quart comptant et le reste à 4 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 mai

LE soussigné ayant été régulièrement nommé agent pour la vente des fameuses machines à laver de ..., a l'honneur d'informer le public et particulièrement les capitaines de bateaux à vapeur, de navires, les personnes tenant pensions &c. &c. qu'il recevra des ordres pour une ou plusieurs de ces machines, à son bureau, rue du Maine, No. 28.

Les avantages de cette machine sont tels qu'il suffit de la voir en opération pour avoir le désir de les acheter—On peut voir la machine en opération rue de Chartres, No. 122.

On peut obtenir le droit d'en vendre dans différentes paroisses en s'adressant chez Everitt, rue du Maine, No. 28.
25 avril

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoi qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév — rue de Chartres, No. 89.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

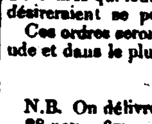

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.
N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux des meilleurs marbres, égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de lavabos; du platre de Paris ; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix fort modérés. Ils ont des ouvriers de premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.
JAMES KAIN.
JOHN STROUD.
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la ... de la chambre des représentans et à ... du temps. 5 mars